

Zoom sur les initiatives étudiantes

MONTEZ VOTRE PROJET ÉTUDIANT EN QUELQUES ÉTAPES SIMPLES !

1. Prenez contact avec notre service pour discuter de votre projet
 2. Rédigez un projet détaillé qui sera soumis à l'accord de la présidence de l'UPEC
 3. Après validation, nous coordonnons pour vous les aspects logistiques et de communication en mobilisant les services compétents
- Afin de vous accompagner au mieux dans la réalisation de vos projets, nous vous conseillons de nous solliciter au plus tard un mois avant l'événement.

FINANCEZ VOTRE PROJET

1. Constituez un dossier de demande de subvention sur le Fonds de Soutien aux Initiatives Étudiantes (FSIE) auprès du service
2. Défendez votre projet devant les membres de la commission FSIE
3. Une fois les délibérations effectuées, notre service vous communiquera la réponse en quelques semaines

DOMICILIEZ VOTRE ASSOCIATION À L'UPEC

1. Prenez contact avec le service Vie de campus par courriel : association@u-pec.fr
2. Après collecte des informations liées à votre future activité, nous présentons votre association à la présidence de l'université qui statue sur la domiciliation
3. Si l'avis est favorable, il vous suffit de signer une convention et de déposer votre dossier en préfecture afin de déclarer la création de l'association
4. Transmettez-nous le récépissé obtenu en préfecture
5. Signez la charte des associations de l'UPEC
6. Votre association est inscrite sur l'annuaire en ligne de l'université

Contacts utiles

VOUS INFORMER

- Le site Internet de l'UPEC : www.u-pec.fr
- La newsletter étudiante (réception automatique sur votre adresse etu.u-pec.fr)
- La liste de diffusion des offres « culture et loisirs » (demande d'abonnement à viedecampus@u-pec.fr)

NOUS CONTACTER

Accueil

01 45 17 70 65 • viedecampus@u-pec.fr

Responsable administrative

01 45 17 11 49 • julie.chenaye@u-pec.fr

Accompagnement des associations et des initiatives étudiantes

01 45 17 65 21 • association@u-pec.fr

Gestionnaire Logement

01 45 17 70 64 • logement@u-pec.fr

Gestionnaire Culture

01 45 17 19 84 • culture@u-pec.fr

Gestionnaire du SUAPS (activités sportives)

01 45 17 13 84 • suaps@u-pec.fr

Gestionnaire Emploi étudiant

01 45 17 65 20 • jobcampus@u-pec.fr

Gestionnaire financier

01 45 17 10 24 • rabbani@u-pec.fr

Accompagnement des étudiants étrangers

01 45 17 65 19 • deforges@u-pec.fr

Accompagnement social

01 45 17 11 51 • viedecampus@u-pec.fr

Chargé de l'événementiel

01 45 17 70 68 • b.rossi@u-pec.fr

NOUS RENCONTRER

Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h sans interruption :

Campus Centre • Service Vie de campus
Bât. I3 • 1^{er} étage • 61, av. du G^{al}-de-Gaulle
94010 Créteil

Guide pratique du service Vie de campus

Action sociale et culturelle des étudiants

Culture et loisirs

ASSOCIATIONS ET PROJETS ÉTUDIANTS

- › Vous souhaitez mettre en place un projet étudiant culturel, humanitaire, associatif, sportif ou artistique ? Nous vous accompagnons sur le montage de votre projet, les demandes de financement, la communication et la logistique.
- › Nous vous aidons à créer votre association au sein de l'université et la labellisation «UPEC ECHOS» vous permet d'obtenir une subvention de fonctionnement et d'autres avantages.

CULTURE ET LOISIRS

- › 30 ateliers ou stages sont proposés à titre de loisirs ou en option transversale dans le cadre de votre diplôme (photographie, théâtre, langue des signes, dessin...).
- › Une billetterie à tarifs préférentiels et des invitations sont disponibles toute l'année.
- › Vous avez également la possibilité d'intégrer le jury d'un festival international de films.

ÉVÉNEMENTIEL

- › Journées de rentrée universitaire Happy Upec, semaine solidaire, journées des arts et de la culture, festival Folies Douces... sont autant d'événements institutionnels ouverts à tous.

SPORT

Service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)

- › Plus de 30 activités physiques et sportives sont proposées, quel que soit votre niveau, en sport loisir ou en option transversale dans le cadre de votre diplôme (natation, tennis, judo...).
- › Sportifs de haut-niveau: une convention signée entre le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et l'UPEC vous permet de concilier études et sport de haut niveau (merci de vous faire connaître auprès du SUAPS).
- › L'association sportive de l'UPEC, association loi 1901, est affiliée à la Fédération française du sport universitaire (FFSU): elle vous permet de participer à des compétitions universitaires et à des stages thématiques.

Action sociale

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- › Vous rencontrez des difficultés personnelles, familiales, matérielles ou financières ? Nous étudions votre situation, vous proposons des solutions et vous orientons le cas échéant vers les services ou structures les plus adaptés.
- › Les étudiants titulaires d'une bourse sur critères sociaux ou du Fonds national d'aide d'urgence aux étudiants (FNAU) ayant payé la totalité de leur frais d'inscription peuvent en demander le remboursement: sioe@u-pec.fr

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Tous les étudiants ressortissants d'un pays hors Union européenne effectuant un séjour de plus de trois mois doivent déposer une demande de carte de séjour (sauf mention contraire sur le visa). Cette carte sera établie par la préfecture de votre lieu d'étude. Le service Vie de campus vous aide à constituer votre dossier de demande de carte de séjour ou de renouvellement et fait l'interface avec la préfecture du Val-de-Marne.

EMPLOI

Des jobs à temps partiel sont proposés au sein de l'université: accueil des étudiants, assistance et accompagnement des étudiants handicapés, tutorat, soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies, service d'appui aux personnels des bibliothèques, animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, aide à l'insertion professionnelle, promotion de l'offre de formation.

- › Pensez à vous munir de votre CV, lettre de motivation et emploi du temps.
- › Vous pouvez également consulter des offres déposées par des entreprises, des administrations et des associations ou directement par les diffuseurs partenaires (Direct emploi, Hobson, eFinancialCareers...) sur votre espace numérique de travail E-campus, rubrique Orientation/Insertion.

LOGEMENT

Nous vous accompagnons dans votre recherche et vous proposons des offres adaptées à votre situation: chambres chez l'habitant, logements indépendants, chambres gratuites contre services, colocations, résidences étudiantes...

- › Près de 800 offres par an.

Autres services utiles à la réussite de vos études

ASSISTANTE SOCIALE

Vous rencontrez des difficultés personnelles, familiales, matérielles ou financières. Les assistantes sociales du CROUS vous reçoivent sur rendez-vous afin de vous conseiller, vous informer et vous aider.

Maison de la santé • 01 45 17 12 21

HANDICAP

L'université met en place les mesures et moyens nécessaires au bon déroulement de vos études (aide personnalisée, aménagement des études, des examens, prêt de matériel adapté...). Pensez à vous faire connaître le plus tôt possible:

Cellule handicap • 01 45 17 13 83 • handicap@u-pec.fr

PERMANENCE JURIDIQUE

Vous vous interrogez sur vos droits? Les démarches à entreprendre? Le sens d'une décision de justice? Chaque mois un avocat propose une information juridique gratuite sur le droit des personnes et de la famille (deuxième mardi de chaque mois de 10h à 12h et 13h à 17h au sein du service).

SANTÉ

Des médecins, infirmières, psychologues et dentistes vous reçoivent, vous conseillent et vous orientent si nécessaire. Dans le cadre du dispositif RÉSUS, accédez à une offre de soins facilitée auprès de médecins de proximité, une consultation sans dépassement d'honoraires et une permanence de soins après 20h et le week-end, jusqu'à minuit, en vous rendant dans l'un des 12 services d'accueil médical initial (SAMI) du Val-de-Marne.

01 45 17 15 15 • sumpps@u-pec.fr

En savoir plus: www.u-pec.fr/etudiant/sante-resus

INFORMATION, ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Le service d'Information et d'Orientation (SCUIO-BAIP) a pour mission d'organiser l'accueil, l'information et l'orientation des étudiants et des adultes en reprise d'études tout au long de leur cursus universitaire. Il assure ultérieurement avec les enseignants le suivi de leur insertion professionnelle.

En savoir plus: www.u-pec.fr/etudiant/orientation-reorientation/